



Avis public d'élection - **Erratum**

Vote par correspondance

Municipalité Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Date du scrutin 2021-11-07

Le présent erratum concerne l'avis public d'élection du 9 septembre 2021. Ainsi, l'article 1 est modifié en enlevant les noms des élus sortants de charge pour chacun des postes ouverts aux candidatures, et à l'article 4, une précision est donnée pour l'expédition des bulletins de vote par correspondance qui sera faite à partir du 15 octobre. L'avis public corrigé se lit comme ce qui suit :

Par cet avis public, Andrée Bérubé, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire :

Poste de conseillère ou conseiller 1

Poste de conseillère ou conseiller 2

Poste de conseillère ou conseiller 3

Poste de conseillère ou conseiller 4

Poste de conseillère ou conseiller 5

Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaire de la Présidente d'élection pour le dépôt des candidatures

Vendredi, 17 septembre 9h00 à 12h00

Lundi, 20 septembre 9h00 à 12h00

Mercredi, 22 septembre 13h00 à 16h00

Jeudi, 23 septembre 9h00 à 12h00

Mardi 28 septembre 13h00 à 16h00

Jeudi, 30 septembre 9h00 à 12h00

Vendredi, 1^{er} octobre 9h00 à 16h30

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

**Cet horaire a été établi pour recevoir les déclarations des candidatures.
En temps de pandémie, il est fortement recommandé de prendre au**

préalable un rendez-vous (24 heures à l'avance) selon l'horaire ci-haut
pour ainsi éviter un temps d'attente et respecter les mesures sanitaires en place. Aucune déclaration de candidature ne sera acceptée en dehors de cet horaire.

Des trousse d'informations incluant les formulaires nécessaires à la mise en candidature sont maintenant disponibles au bureau municipal sur les heures d'ouverture régulières de la municipalité.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité;
- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi **27 octobre 2021**.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.

- Si vous êtes domicilié(e) et que vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du **15 octobre 2021**.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Yolaine Lebel.
6. L'adjointe désignée pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) est : Yolaine Lebel.
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou joindre son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Bureau municipal au 629 route 289, Saint-Alexandre-de-Kamouraska
Téléphone 418 495-2440 poste 221

Adjointe

Bureau municipal au 629 route 289, Saint-Alexandre-de-Kamouraska
Téléphone 418 495-2440 poste 223

Signature

Donné à Saint-Alexandre-de-Kamouraska, le 30 septembre 2021



Présidente d'élection / Andrée Bérubé